

I - LES « ÉMEUTES » DE DÉCEMBRE 1959 EN MARTINIQUE

Du 20 au 22 décembre 1959, Fort-de-France est le théâtre d'un soulèvement populaire au cours duquel sont tués trois jeunes âgés de 15, 19 et 20 ans. Dans quel contexte se développent ces « émeutes »¹ ? Que se passe-t-il dans la capitale de la Martinique pendant ces événements ? Comment réagissent les autorités locales et le gouvernement français face aux événements ? Telles sont les questions que s'est posée la commission historique cherchant à l'aide d'une documentation plurielle (archives, documents officiels, presse, témoignages...² et de la bibliographie existante³ à retracer au mieux la chronologie des faits et leur compréhension.

1. LA MARTINIQUE EN 1959 : MAL DÉVELOPPEMENT, TENSIONS SOCIALES ET POLITIQUES

La principale inquiétude des autorités publiques aux Antilles relève des difficultés économiques des deux îles ; même si la croissance est soutenue, le niveau de vie reste très éloigné de celui de la « métropole »⁴. L'univers de l'habitation, socle économique de la Martinique, se lézarde, mais l'agriculture reste le principal secteur d'activité, dominée par la production sucrière (43 % de la production insulaire en 1960, et environ 20 000 emplois⁵). Entre 1954 et 1961, la hausse des salaires (SMIG + 43 %) et des charges (+ 126 %) est loin d'être compensée par celle du prix du sucre sur les marchés (+ 16%). Usiniers, rhumiers et planteurs liquident les unités les moins rentables, comme en témoigne la réduction du nombre de distilleries (90 en 1950, 33 en 1959) et des sucreries (de 14 à 11 entre 1945 et 1959). Promue comme culture de substitution depuis les années 1930, la banane est, en 1959, le premier produit d'exportation du département, devant le sucre, le rhum et l'ananas⁶. La terre ne pouvant plus fixer la population dans les campagnes du fait de la chute régulière de l'emploi dans le secteur sucrier, l'exode rural s'accélère.

Ces difficultés récurrentes ne doivent pas masquer que, globalement, la situation des salariés du secteur privé s'améliore avec la départementalisation. Statistiquement observable, cette progression intervient cependant dans un contexte démographique de plus en plus complexe.

Entre 1946 et 1959, les gouvernements ont tenté de répondre à cette situation par deux formes d'action publique. D'une part, impulser un développement économique par des mesures incitatives visant à favoriser l'investissement et la diversification dans le secteur privé. D'autre part, stimuler directement le développement par une politique d'équipement : construction

¹ Le terme « émeutes », qui appartient en général au langage de l'État, est repris ici par la mémoire collective, au pluriel, comme si chaque journée était distincte l'une de l'autre. Il est employé au moment des faits par les manifestants comme par les autorités ou la presse. Parler de « soulèvement populaire » implique un processus spontané, sans préparation antérieure (on parlerait sinon d'insurrection populaire).

² Voir la bibliographie et les sources en annexe de ce rapport.

³ Louis-Georges PLACIDE, *Les émeutes de décembre 1959*, Paris, L'Harmattan, 2009. Laurent JALABERT, *La colonisation sans nom, la Martinique de 1960 à nos jours*, op. cit.

⁴ Le géographe Eugène REVERT dans sa thèse de doctorat d'État, *La Martinique (1949)*, en fait le constat de façon exhaustive et fouillée. Des images très parlantes de son étude se trouvent dans un fonds photographique disponible aux Archives départementales de la Martinique, ADM 972, FI.

⁵ Selon les notes de la mission Marchal de 1963 ; Archives nationales (AN), ministère de l'Agriculture, 19780049/56-60.

⁶ AD Martinique : INSEE, Direction des services agricoles de la Martinique, annuaire statistique 1959-1960.

d'écoles, dispensaires, structures hospitalières, routes, etc. La politique de transferts financiers devient un levier de la politique économique des DOM, enclenchée dès la IV^e République⁷.

Prônée dans le contexte de la départementalisation et de la politique dite d'assimilation, la politique de rattrapage est concédée le plus souvent sous la pression sociale (grèves, notamment dans la fonction publique en 1950 et 1953), la départementalisation s'étant traduite par un renforcement des services de l'État. Pour autant, ces actions sont loin de régler la situation démographique et le mal-développement des Antilles. Aussi le gouvernement engage-t-il une politique migratoire de 1952 à 1960 à titre expérimental⁸. Assurée par le BIPIG (Bureau intéressant les personnes immigrées en Guyane), elle organise l'implantation de familles martiniquaises et guadeloupéennes en Guyane et dans d'autres espaces coloniaux ou en « métropole »⁹.

Dans un tel contexte, et malgré les efforts engagés par la puissance publique, la société martiniquaise est soumise à des tensions. Les mouvements sociaux dans le secteur agricole sont traités de manière autoritaire : le 4 mars 1948, des gendarmes ouvrent le feu sur des ouvriers agricoles de l'habitation Lajus au Carbet (3 morts, 3 blessés), le 7 mars 1951 à Ducos, des gendarmes et des CRS tirent sur des ouvriers agricoles en grève, 2 blessés... Ces heurts sociaux et la gestion préfectorale conduisent à des tensions politiques. La fédération communiste de la Martinique (devenue en 1957 Parti communiste martiniquais, PCM) prend ses distances avec la départementalisation, réclame plus d'autonomie pour la gouvernance insulaire, sans remettre en cause l'appartenance à l'ensemble national. Cette situation renforce les crispations politiques¹⁰ et ce d'autant plus qu'en 1956 les communistes subissent une scission interne. Aimé Césaire déplore l'intervention soviétique en Hongrie, rompt et crée le Parti progressiste martiniquais (PPM), lui aussi autonomiste, mais plus modéré. Pour autant, ce panorama ne doit pas faire oublier que la départementalisation bénéficie du soutien majoritaire des partis départementalistes, ceux de droite ou encore de la gauche socialiste¹¹. Les autorités préfectorales pratiquent donc un contrôle sporadique et localisé des tensions, sans parvenir pour autant à les maîtriser, les responsables faisant souvent preuve d'une profonde méconnaissance du terrain¹².

La seconde inquiétude est démographique. Avec un accroissement naturel de 29,8 %, la Martinique totalise 267 000 habitants¹³, *population dont près de la moitié a moins de 20 ans*¹⁴. Les problèmes se concentrent à Fort-de-France.

Le chef-lieu passe de 43 000 habitants en 1942 à 85 000 en 1961, chiffre dû à l'excédent naturel (pour 75 %), mais aussi à l'exode rural. Entre 1954 et 1961, elle s'accroît (40 %) deux fois

⁷ En francs constants, les transferts passent de 43 M de F en 1952 à 69 M de F en 1958. Voir Michel DESSE, *Acteurs et dynamiques spatiales insulaires depuis la départementalisation en Guadeloupe, Martinique, Réunion*, Villeneuve d'Ascq, Presses du septentrion, 1995.

⁸ Monique MILIA, « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les DOM (1945-1963) », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 1997 (en ligne).

⁹ Des Réunionnais sont implantés à Madagascar.

¹⁰ Jean-Pierre SAINTON, *La décolonisation improbable, cultures politique et conjonctures politiques en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967)*, op. cit.

¹¹ Richard BURTON, *La famille coloniale. La Martinique et la mère-patrie (1789-1992)*, Paris, L'Harmattan, 1993, ou Justin DANIEL et Fred CONSTANT (dir.), *50 ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1997.

¹² Les témoignages sur les fonctionnaires métropolitains aux Antilles dans les années 1940-1950 sont rares, cf. celles de l'ancien jeune sous-préfet de la Guadeloupe, André ROUSSELET, *Mémoires, à mi-parcours*, Paris, éditions Kéro, 2015.

¹³ *Bulletin mensuel de statistique d'Outre-Mer*, n° 4 octobre-novembre 1960.

¹⁴ 50,85 % au recensement de 1961.

plus vite que l'île dans son ensemble (20 %) ¹⁵. Ces deux facteurs contribuent à la densification des quartiers populaires (Terres-Sainville, Trénelles, Sainte-Thérèse, Morne Pichevin, Volga, Rive-Droite Levassor, Texaco, etc.). L'habitat précaire y est la règle, et la vieille ville au plan colonial déborde de toute part sur les mornes environnants qui la dominent. Or, l'emploi ne s'y développe pas. Les activités y sont tertiaires ¹⁶, mais les nouvelles formes de l'économie des services ne sont que balbutiantes, les structures plus traditionnelles (petit commerce surtout), garantes de l'équilibre social urbain, sont fragilisées par les nouvelles impositions liées à la départementalisation, ou l'arrivée des premiers supermarchés tenus par la bourgeoisie locale et destinés aux classes moyennes. Au cœur de la grande ville, seule l'administration semble avoir la capacité de créer des emplois, directs ou indirects, dans les domaines médicaux, hospitaliers, scolaires... En grande partie, ces emplois sont occupés par des « Métropolitains » – tout particulièrement les postes d'encadrement – et ce que l'on appelle ici par abus de langage les « Pieds-noirs » ¹⁷. La présence de ces fonctionnaires passés par l'Afrique du Nord – très difficiles à évaluer quantitativement – alimente l'impression que ces nouveaux venus sont embauchés prioritairement au détriment de populations antillaises, confrontées au sous-emploi. Il en résulte un sentiment d'injustice d'autant plus fort qu'il est en outre reproché à ce personnel une attitude hautaine, des remarques blessantes, ainsi que des privilèges financiers. Administrée depuis 1945 par Aimé Césaire, la ville de Fort-de-France multiplie les emplois municipaux sans qualification, mais cette réponse sociale ne suffit pas à régler le problème du chômage.

Cette situation génère un malaise social et racial croissant qui cristallise les tensions dans la ville entre classes moyennes importées, vivant selon un mode de vie colonial classique ¹⁸, et populations prolétarisées à la recherche d'un mieux-être urbain, qu'elles ne trouvent ni dans l'emploi, ni dans l'environnement quotidien d'un cadre de vie paupérisé.

S'ajoutent enfin des accrochages récurrents entre la population et les forces de l'ordre à Fort-de-France pour des incidents ou délits mineurs, notamment avec les CRS, dont certains éléments sont poursuivis devant les tribunaux pour violence et/ou propos racistes ¹⁹. Composé de troupes métropolitaines, ce corps est source de heurts qui alimentent la chronique et accentuent le malaise socioracial entre la communauté « métropolitaine » et la population martiniquaise ²⁰. Au contexte social et démographique difficile s'ajoutent bien des marqueurs de cultures coloniales, souvent discriminatoires dans les attitudes de populations métropolitaines (ou venues d'autres territoires coloniaux), qu'incarne le corps des CRS. Il ne manque que l'étincelle qui provoque l'explosion. Étincelle que produit l'intervention des CRS place de la Savane le dimanche 20 décembre 1959.

¹⁵ Données reprises à une étude de l'Agence d'urbanisme des Antilles/Martinique :

<http://www.aduam.com/aduam/etudes/publications/ancienne-etudes-aduam/centre-ville-de-Fort-de-France>.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ L'appellation « Pieds noirs » utilisée aux Antilles renvoie aux fonctionnaires venus d'Afrique du Nord à la fin des années 1950, passés par le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Il ne s'agit pas de « Pieds-noirs » au sens où on l'entendra en 1962 au retour massif des populations européennes d'Algérie vers le sol métropolitain.

¹⁸ Cf. André ROUSSELET, *op. cit.*

¹⁹ AD Martinique, série W - n° 3801/CAB. Courriers du préfet Jacques BOISSIER au ministre de l'Intérieur, 12 novembre 1958.

²⁰ Marie-Céline BLANC-WHANNOU, *Le maintien de l'ordre dans les départements d'outre-mer sous la V^e République, de 1958 jusqu'en 1974*, Montpellier III, 2009.

2. LES TROIS JOURS D'ÉMEUTES

Premier jour, dimanche 20 décembre 1959, intervention brutale des CRS sur la place de la Savane

Tout commence le 20 décembre, en début de soirée, après « *un banal accident de circulation* ». Un chauffeur « métropolitain », André Baldie (frigoriste de 29 ans), renverse le scooter d'un Martiniquais, Frantz Moffat (docker de 32 ans). Celui-ci témoigne²¹ : « *après une vive discussion nous nous sommes bagarrés, et c'est lui qui m'a alors proposé de prendre un pot. Je suis donc allé à l'Hôtel de l'Europe avec lui, sa femme, son ou ses enfants. [...] Pendant que nous buvions, quelqu'un est venu me dire [que] dehors des combats avaient commencé. Les CRS étaient, en effet, arrivés.* »

Cet incident se produit à proximité de la Savane, principale place de Fort-de-France très fréquentée, et plus encore ce dimanche après-midi, où l'orchestre Buena Concepción joue dans l'un des kiosques de ce lieu de promenade. De la foule estimée à plus de 500 personnes, seule une trentaine de badauds se trouvent près des deux véhicules. Le ton étant monté entre les deux protagonistes, les forces de l'ordre sont appelées. Le gérant de l'Hôtel Central informe le commissariat central de la situation à 19h05²². Un CRS passe également un appel, mais depuis l'Hôtel de l'Europe, et en direction de la caserne de la Compagnie républicaine de sécurité²³. Premiers arrivés sur les lieux, quatre policiers commencent à disperser l'attroupement. Alors que tout est rentré dans l'ordre, sept CRS débarquent d'un *command car* vers 19h30. Ils entreprennent de repousser vers les allées de la Savane les personnes encore présentes.

Cette intervention divise les témoins. Yves Monthieux (lycéen, 17 ans à l'époque) affirme que les CRS « *ont essayé de faire un no man's land autour des deux véhicules. Ils ont essayé de pousser les gens, et on reculait, on reculait, jusqu'au moment où on s'est trouvé à côté de deux militaires qui ont refusé de reculer. [...] Manifestement, les CRS ont été maladroits, mais ils ne sont pas arrivés la matraque levée* ». Alain Cadore (lycéen, 19 ans) : « *Les choses étaient donc rentrées dans l'ordre. [...] Nous avons appris par la suite que la semaine ou la quinzaine d'avant, il y avait eu un incident entre les CRS et les soldats.* » Guy Emmanuel (lycéen, 16 ans) : « *Au niveau du kiosque Bédiat, [les CRS] tombent sur un petit groupe de 4 militaires²⁴ qui refusent de reculer encouragés par des personnes qui leur crient derrière "l'armée tiens bon, l'armée ne recule pas".* » Charles Conconne (employé municipal, 24 ans) : « *Lorsque les CRS ont commencé à taper la population, celle-ci a rouspété, a résisté, et ils ont donc eu besoin de se dégager : les CRS font alors usage des gaz lacrymogènes et tirent en l'air.* » Roland Saint-Prix²⁵ (militaire, 26 ans) : « *N'acceptant pas d'être malmenés par les CRS, [les appelés du contingent] ont fait bloc et leur attitude a galvanisé la foule.* »

²¹ Louis-Georges PLACIDE, *Les émeutes de décembre 1959*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 60.

²² AD Martinique, série W, rapport n° 80/C.C. du 31 décembre 1959, commissariat central de Fort-de-France : « le Sous-brigadier Laurent est envoyé sur place avec les Sous-brigadiers Mignan, Lautone et Bourgade. »

²³ SHD GR13H12 FNV S 054 10D4, dossier organisation militaire 1959-1960, rapport secret confidentiel n° 947/4 (29 décembre 1959). Commandant de la légion de gendarmerie des Antilles-Guyane, le lieutenant-colonel Bernier écrit qu'un « détachement de CRS [est] alerté téléphoniquement par un sous-brigadier de cette formation qui consommait dans un café voisin ». S'agit-il du CRS Minda dont parlent certains journaux martiniquais ? La commission n'a pu répondre à cette question.

²⁴ On compte des Guadeloupéens parmi ces appelés du contingent.

²⁵ AD Martinique, 9 AV 15 00135, *Événements de décembre 1959 à la Martinique*, entretien mené par l'historien Richard CHÂTEAU-DÉGAT en 2009.

Si ces entretiens divergent, tous témoignent cependant du malaise que provoque l'intervention des CRS et de ses conséquences. En quelques minutes, le simple et banal accrochage bascule, en effet, en bataille rangée sur la place de la Savane. L'arrivée des policiers et des gendarmes permet aux CRS de regagner leur caserne du Fort Saint-Louis. La tension baisse alors d'un cran, mais le bruit circule que les CRS sont intervenus suite à un appel téléphonique lancé depuis l'Hôtel de l'Europe. Autour de 22h50²⁶, ce café-hôtel, qui est le siège de l'Amicale des anciens fonctionnaires d'Afrique du Nord, est attaqué à coups de pierres et autres projectiles. Propriété de l'hôtel, le kiosque Bédiat connaît le même sort. Vers 1h du matin, les forces de l'ordre (policiers et gendarmes) parviennent enfin à rétablir le calme sur la Savane et ses environs, après cinq heures et demie de troubles.

Comment la police et la préfecture expliquent-elles les faits ?

« Il est 19h25, écrit le commissaire central G. Fisson²⁷, lorsqu'arrive sur les lieux un car de gardiens CRS qui s'arrête à hauteur de l'Hôtel Central. En descendent sept Gardiens en tenue d'honneur²⁸ (ceinturon blanc, baudrier, etc.) qui tentent de faire circuler les curieux. Ils sont rapidement entourés par la foule qui les prend à partie. C'est alors que des militaires en permission se mêlent à la foule, s'opposent aux CRS et des pierres sont lancées sur ces derniers. Des gardiens CRS sont blessés par jets de pierre. Le Commandant de la CRS alerté arrive alors sur place avec un renfort composé de 1 brigadier et 14 gardiens. Ils sont immédiatement agressés par la foule qui jette sur eux de nombreuses pierres. D'autres gardiens sont blessés ainsi que l'Officier principal de la CRS. Ce dernier fait faire usage des grenades lacrymogènes. Puis, les gardiens pour se dégager se voient dans l'obligation de tirer quelques coups de feu en l'air. [Les policiers] arrivent sur place ainsi qu'un peloton de gendarmes sous les ordres du Capitaine Tison. Les CRS se retirent alors. Et Gendarmes et Gardiens du Corps Urbain maintiennent la foule qui semble se calmer. Il est environ 20h10, l'Officier de garnison et des patrouilles militaires arrivent également. »

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, Guy BECK, secrétaire général de la préfecture, préfet par intérim, envoie un télégramme au ministre délégué auprès du Premier ministre, Jacques Soustelle, qui est en charge de l'Outre-mer²⁹. Il y signale une « émeute urbaine » qui fait suite à une altercation liée à un accident de la circulation entre « un Métropolitain » et un Martiniquais. L'incident qui a dégénéré aurait provoqué une intervention de CRS qui se trouvent rapidement confrontés à une foule hostile de 300 jeunes qui « lapident les forces de l'ordre ». La préfecture juge « impossible de discerner origine exacte »³⁰. Le ministère³¹ utilise ce premier télégramme presque mot à mot pour rédiger un communiqué de presse³².

²⁶ AD Martinique, série W, rapport n° 80/C.C. du 31 décembre 1959, rapport du commissaire central.

²⁷ *Idem.*

²⁸ Ils reviennent du port, où ils ont rendu les honneurs au préfet Jacques Boissier, qui s'en va. Secrétaire général, Guy Beck assure pendant quelques jours les fonctions de préfet par intérim.

²⁹ AN MOM, 19940180, art. 206.

³⁰ *Ibid.*

³¹ AN MOM, 19940180/206 n° 63 CAB/DOM : G Beck écrit : « la bagarre qui s'ensuit n'aurait vraisemblablement pas eu de conséquence grave, sans l'intervention d'une patrouille de CRS. »

³² *Le Monde* du 26 décembre 1959.

Si la préfecture prend au sérieux l'incident et en informe les autorités de tutelle à Paris, rien ne laisse à penser dans ses propos que la situation est prête à se développer.

Quels sont les enseignements de cette première soirée ?

« *Ils sont rapidement entourés par la foule qui les prend à partie* », peut-on lire dans le rapport de la police, alors que le télégramme de la Préfecture fait état d'une intervention des CRS « *inoportune et brutale* »³³. Leur présence – qui ne se justifie pas puisque tout est rentré dans l'ordre – provoque une incompréhension totale des badauds. *Pourquoi une telle violence surgit-elle en quelques minutes ?* Aucun élément supplémentaire n'a permis à la Commission de faire émerger les responsabilités respectives, les rapports consultés étant vagues, orientés, et les témoignages contradictoires. Un schéma global peut être cependant établi : inutile, l'intervention des CRS est relativement brutale et disproportionnée par rapport à l'incident. Quelques militaires, appelés du contingent, ayant initié une dynamique de protestation, voire de résistance quand ils sont repoussés par les CRS, une partie des promeneurs sur la Savane s'opposent aux CRS. *Pourquoi cette réaction en chaîne ?* Elle provient des nombreux antagonismes antérieurs³⁴ avec des éléments de cette compagnie. À l'attitude excessive des CRS, la foule riposte donc de façon vive et violente. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une réaction pulsionnelle de défense collective provoquée par un sentiment d'agression face à un corps de la sécurité publique qui suscite des tensions dans l'île, au point que la préfecture a déjà eu à produire des rapports sur son attitude.

Quel est le bilan de cette soirée du 20 décembre ?

Selon le rapport de police cité, sur la trentaine de CRS engagés dans cette opération, 26 présentent des blessures plus ou moins graves, notamment le capitaine de cette compagnie, et trois d'entre eux sont hospitalisés. Du côté de la foule, un instituteur présent au balcon de l'Hôtel de l'Europe, Georges Salomon, reçoit une balle dans le dos. Simple spectateur, il est la première victime sérieuse de l'émeute. Donatien Doubel, jeune de 20 ans heurté par un car de la CRS, souffre d'un important traumatisme au niveau des jambes. Trois militaires du contingent présentent de légères blessures.

Le bilan matériel inscrit les faits de violence dans le périmètre de la Savane. L'Hôtel de l'Europe, le magasin Roger Albert, l'Hôtel l'Impératrice, le bar La Rotonde en portent les stigmates. Faisant un peu figure d'exception puisque situé au centre-ville, le Prisunic a lui aussi des vitrines brisées. Quelques automobiles ont, également, été endommagées à coups de pierres, et deux d'entre elles sont renversées sur la chaussée.

Ce dimanche 20, le préfet Jacques BOISSIER (1958-1959) qui quitte la Martinique, est déjà à bord du paquebot *Antilles* quand la situation dégénère sur la place de la Savane. Le commissaire central, G. FISSON, se rend au port pour lui demander des instructions, ainsi que le concours des

³³ AD Martinique 1385/CEMGA/BOM, télégramme préfectoral dimanche soir.

³⁴ La Compagnie républicaine de sécurité arrive en Martinique en 1949. De nombreux rapports soulignent des tensions et des incidents, notamment le rapport du préfet Jacques Boissier du 12 novembre 1958, qui conclut sur le risque de développement « de forme violente ». AN MOM 19940180/206.

gendarmes. Commandant de la légion de gendarmerie, le lieutenant-colonel BERNIER, qui est lui aussi sur place, est alors chargé de la coordination des opérations de maintien de l'ordre³⁵.

Deuxième jour, lundi 21 décembre : provocations, rébellions, maintien de l'ordre

Dans la journée du lundi 21, Guy BECK, devenu préfet par intérim, se rend sur la Savane pour y constater les conséquences matérielles de l'émeute. Il va, également, à l'hôpital où se trouvent les blessés de la veille, trois CRS et un civil. En début d'après-midi, il demande au chef de l'escadron de la CRS de rester dans son casernement, interdisant ainsi à ce corps d'intervenir dans la ville. Cette décision est cependant tardive, puisque pendant la matinée, des CRS et des gendarmes ont patrouillé, armes visibles, à proximité de la Savane et dans les rues de Fort-de-France. Cette démonstration de force n'est pas nouvelle, mais, ce jour-là, elle est perçue comme une provocation³⁶. Guy Beck décide donc, tardivement, de consigner les CRS au fort Saint-Louis, et « pour parer à toute éventualité », il demande à son collègue de Guadeloupe, le secrétaire général Henri Roth, de lui envoyer en urgence trois pelotons de gendarmes³⁷.

Pourquoi et comment reprennent les émeutes ?

Alors que le préfet par intérim affirme que, le lundi 21, la situation reste calme jusqu'à 18h00³⁸/18h15³⁹, le commissaire central G. Fisson⁴⁰ souligne que « dès 9 heures des groupes assez importants de jeunes se rassemblent sur la Savane. [...] À 11 heures la tension monte, les groupes deviennent menaçants [...] Vers 12 heures, ces rassemblements sont dispersés, les gardiens rentrent au Commissariat Central ». En fin d'après-midi, de nombreuses personnes occupent les allées de la Savane, et vers 18h30, certaines passent à l'action : conduits par Djab-en-Personne⁴¹, des manifestants s'en vont en direction du centre-ville, tandis que d'autres attaquent, une nouvelle fois, l'Hôtel de l'Europe. « Le Colonel de Gendarmerie que j'ai alerté, peut-on lire dans le rapport du commissaire central, décide avec l'accord des autorités préfectorales, de faire dégager la Savane. Le Corps Urbain sera chargé de l'opération. Des bouchons de gendarmes étant placés aux trois principaux accès de la Savane, un peloton à chacun des accès. »⁴²

Certains témoins affirment que les policiers tirent en l'air, dès l'instant où ils se trouvent à proximité de l'hôtel des postes et de l'Intendance militaire, structures situées près de l'Hôtel de l'Europe. Âgé de 13 ans au moment des faits, Claude Cayol⁴³ se rappelle qu'on « a vu à ce moment des policiers qui descendaient (vers la mer) la rue de la Liberté en tirant en l'air. Il a fallu se sauver ». Interrogé

³⁵ Rapport de Guy BECK du 28 décembre 1959 au préfet Jean PARISI, p. 12. Le contrôleur général Favre « m'a incidemment demandé quelques précisions sur le fait qu'avait été confiée au Lieutenant-Colonel de gendarmerie la haute main sur le service d'ordre ».

³⁶ AN MOM, 19940180, art. 206, courrier d'Aimé CÉSAIRE : « le lendemain lundi, il était évident qu'une précaution élémentaire eût été de consigner dans leur caserne les CRS responsables de l'incident de la veille. »

³⁷ AN MOM, 19940180 art. 206, rapport du 28 décembre 1959. Dans son rapport n° 947/4, SHD GR13H12 FNVS/054 10D4, le lieutenant-colonel Bernier écrit qu'à « 22h30, dans le cadre d'une réquisition générale adressée à Monsieur le Colonel Commandant Supérieur, ordre est donné au Groupement de Gendarmerie de Guadeloupe de rassembler trois pelotons mobiles et de les diriger de toute urgence par voie aérienne sur Fort-de-France ».

³⁸ AN MOM, 19940180, art. 206, télégramme du 22 décembre 1959

³⁹ AN MOM, 19940180, art. 206, rapport du 28 décembre 1959.

⁴⁰ AD Martinique, série W, rapport du commissaire central de Fort-de-France n°80/C.C. du 31 décembre 1959.

⁴¹ De son vrai nom René Plancy, âgé de 31 ans en 1959.

⁴² Rapport de G. Fisson déjà cité.

⁴³ Louis-Georges PLACIDE, *Les émeutes de décembre 1959*, op. cit., p. 79.

lui aussi en 2008⁴⁴, un sous-brigadier souligne que « *ce sont les policiers qui ont été attaqués car, arrivés sur la Savane, au niveau de la pharmacie Glandon et de la Poste, nous avons été accueillis avec des jets de pierres. Nous avons alors cherché à refouler les gens pour qu'ils n'aillent pas vers le centre-ville, mais vu leur nombre, vu également la quantité de rues perpendiculaires à la rue de la Liberté, ils s'infiltraient tout de même* ». Les policiers entrant en action, la Savane est plongée dans l'obscurité suite à une coupure de courant⁴⁵.

Pourquoi cette explosion de colère ?

Sur un tout autre schéma de violence que celui de la veille, cette nouvelle soirée se déroule en deux grandes phases.

Une première où les policiers interviennent place de la Savane, mais aussi au centre-ville, alors que des gendarmes et un autre détachement de policiers se trouvent au niveau de la rue Duparquet (actuelle rue des Caraïbes). Autour de 20h, l'information circule que deux jeunes ont été tués pratiquement au même moment, en des lieux distincts. Il s'agit, d'une part, de Christian Marajo (15 ans) qui est tué au centre-ville, à la croisée des rues République et Ernest-Renan (actuelle rue Moreau-de-Jonnes). D'autre part, d'Edmond Eloi Véronique, surnommé Rosil (20 ans), qui est blessé par balle rue Villaret-Joyeuse (actuelle rue Redoute-du-Matouba), et donc à proximité de la Savane. Touché au niveau du ventre, il est conduit à l'hôpital par des gendarmes, et meurt lors de son transport. Une fois ces décès connus, le Corps Urbain (police) est mis en cause.

Dans une deuxième phase, les policiers et gendarmes sont plus violemment bombardés de pierres, de conques de lambi, et certains édifices reçoivent des bouteilles enflammées. Défendus par des policiers, le commissariat central connaît quelques départs de feu vite maîtrisés, alors que les locaux de Pont-Démosthène sont saccagés, leur matériel ainsi que des dossiers étant détruits. Le commissariat de Rive Droite est également l'objet d'une tentative d'incendie, dont Léon Sainte-Rose dit en être l'auteur⁴⁶. Le sous-brigadier déjà cité souligne que « *les commissariats de Pont Démosthène et de Rive Droite fermaient à partir de 18 heures. Les incendiaires s'en sont donc pris à des structures vides et nous n'avons pas eu à les défendre. Tous nos efforts étaient concentrés sur deux sites : d'une part, la direction départementale des services de police, là où se trouve actuellement le commissariat central de la rue Victor-Sévère [...] D'autre part, le commissariat central de la place Clemenceau (Croix Mission). Nous avons dû défendre cette vieille bâtisse en bois qui était attaquée du côté du cimetière, mais également par derrière, au niveau d'une zone de stationnement des autobus en provenance des communes du Nord* ». Au centre-ville, des attaques sont lancées contre le palais de justice, la perception de Desclieux, également son annexe de la rue Victor-Hugo. Plus ou moins organisés, des groupes circulent dans les rues aux cris de « *san koulé, san koulé* »⁴⁷. Le calme revient autour de 1h du matin.

L'élargissement de l'émeute dans la ville conduit policiers et gendarmes à opérer sur un grand périmètre, tout comme les pompiers, les ambulanciers, qui multiplient les interventions pendant une bonne partie de la nuit. Le bilan de ce lundi 21 est lourd, puisque deux jeunes sont

⁴⁴ *Ibid.*, p.148.

⁴⁵ *Ibid.* Charles Conconne dit en être l'auteur, p. 78, et le témoin Alain Cadoré situe ce délestage vers 19h, p. 81.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 77.

⁴⁷ « Le sang a coulé » ou « Le sang doit couler ».

tués. Victimes des jets de pierres et autres projectiles, 19 gendarmes et 21 policiers⁴⁸ présentent des blessures plus ou moins graves. Sur le plan matériel, les archives et le matériel du commissariat de Pont-Démouthène sont en grande partie brûlés. Des véhicules de service ont été lapidés et deux voitures des policiers incendiées ; l'une d'entre elles est précipitée dans la rivière Levassor, sort que connaît aussi un scooter.

Comment réagissent les autorités ?

Tout au long de la soirée et de la nuit, la préfecture communique via des télégrammes avec le ministre délégué à l'Outre-mer à Paris pour le tenir informé de l'évolution de l'émeute. Immédiatement, le préfet par intérim informe sa hiérarchie des origines de celle-ci et tente d'en établir les responsabilités. Le dispositif de maintien de l'ordre en place exclut les CRS, rendus responsables de la dégradation de la veille. Rapidement, Guy Beck s'aperçoit que le dispositif est insuffisant pour contenir ce qu'il considère désormais comme une émeute urbaine et attend avec impatience des renforts de Guadeloupe.

Après les violences du lundi soir, il prend l'initiative de deux réunions qui sont programmées dans la matinée du 22. L'une où il reçoit les représentants des organisations politiques, syndicales, professionnelles et confessionnelles. La seconde, que conduit son directeur de cabinet, s'adresse aux responsables des organes de presse. Les autorités préfectorales affirment que les policiers ne sont pas responsables des décès survenus dans la soirée du lundi. Elles reconnaissent que C. Marajo et E. Véronique ont chacun reçu une balle de calibre 7.65, celui qu'utilise la police, mais soulignent qu'aucun élément du Corps Urbain ne s'est trouvé sur les sites où ils ont été tués⁴⁹ ; ce point de vue se retrouve dans un télégramme de la préfecture qui précise que « deux civils tués par balles d'origine inconnue dans secteur à l'écart des manifestations »⁵⁰. L'autre grand sujet traité est la nécessité de mettre un terme à la violence et de restaurer l'ordre au plus vite. En réunissant des personnalités représentatives, Guy Beck, comme il l'écrit⁵¹, a pour objectif de « *mettre, bon gré, mal gré, du côté des autorités, les signataires de la pétition et notamment de laisser penser à la population qu'ils approuvaient les mesures que j'allais être amené à prendre* ».

Recherchant l'appui de la classe politique martiniquaise, G. Beck obtient des personnalités un appel au calme collectif, « *appel des 17* » que diffuse l'ORTF, le mardi 22 à 15h, 16h, 18h30 et 19h⁵². Sont également présentés les appels au calme individuels de Guy Beck (préfet par intérim),

⁴⁸ Selon divers rapports croisés.

⁴⁹ Il s'agit là d'une attitude relativement classique de la part des autorités préfectorales confrontées à une opération de maintien de l'ordre. La déculpabilisation des agents par les autorités est un mode de communication opératoire classiquement utilisé. Elles renvoient à des enquêtes ultérieures pour déterminer les responsabilités.

⁵⁰ AN MOM, 19940180, art. 206, télégramme du 22 déc. 1959.

⁵¹ Rapport de Guy Beck du 28 décembre 1959.

⁵² Cet appel est signé de Tertulien Robinel (président du conseil général), Pierre Alier (maire et conseiller général de Fort-de-France), Monseigneur Varin de la Brunelière (évêque de la Martinique), le colonel Boisson (grand officier de la Légion d'honneur), Camille Petit (conseiller général de Fort-de-France pour l'UNR), Georges Gratiant (conseiller général de Fort-de-France), François Duval (conseiller général et maire du François pour la SFIO), Aristide Maugée (maire et conseiller général du Gros-Morne (Parti progressiste martiniquais), Armand Nicolas (Parti communiste martiniquais), Roland Suivélor (Union de la gauche socialiste), Victor Lamon (UDCGT), Charles Monrapha (UDCFTC), Bingue Thalmensy (Anciens Combattants), Félix Cordémy (conseiller municipal de Fort-de-France, Syndicat des petits commerçants), Joseph Compère et Eugène Paolo (ce dernier au double titre de Vénérables des Loges et de secrétaire général du Parti radical) ; le docteur Saint-Cyr et Frantz Agasta (délégué CGT-FO) ont déclaré s'associer à cet appel.

Pierre Alier (faisant fonction de maire de Fort-de-France), Camille Petit (conseiller général UNR du centre-ville de la capitale), Henri Varin de la Brunelière (évêque de la Martinique). La dimension tragique que prennent les émeutes le lundi soir, conduit donc les autorités à une volonté d'apaisement.

La tentative de politisation de l'émeute par le PCM

Bien que signataire de l'appel au calme collectif, le PCM pose immédiatement des limites à l'action préfectorale et dénonce la version de la mort des deux jeunes présentée par Guy Beck. Aussi, après la double réunion préfectorale, édite-t-il un numéro de *Justice* « Spécial émeutes », dans lequel il est écrit que « *les représentants de la presse entendirent non sans surprise, la version préfectorale sur la tuerie de lundi* ». Se démarquant des autorités, les communistes présentent leur gros titre sur huit colonnes à la une : « Nuits d'émeutes à Fort de France ». On peut également y lire que « *les forces de l'ordre tirent sur la foule. Deux jeunes Martiniquais tués, de nombreux blessés, la population entière crie embarquez les CRS. Mettez fin à l'activité des groupes fascistes européens. MARTINIQUAIS UNISSONS-NOUS dans la discipline pour défendre la dignité martiniquaise contre le colonialisme, la misère et le chômage. Pour arracher la direction de nos propres affaires* ». Avec cette publication, les communistes « *s'efforcent de donner une traduction politique aux événements sur lesquels ils n'ont pas prise* »⁵³. Les communistes soulignent également la passivité du PPM, rival qui dirige la municipalité de Fort-de-France.

En l'absence d'Aimé Césaire (qui se trouve à Paris), son entourage semble, en effet, hésiter. Les communistes enfoncent le clou avec une déclaration du bureau politique⁵⁴ du lundi 21 : « *dans ces heures tragiques, chacun a pu constater l'absence et la carence totale des dirigeants de la municipalité de Fort-de-France qui ont manqué à leurs devoirs élémentaires en abandonnant la population à la sanglante répression policière.* » Par un article intitulé « Que fait la Municipalité ? », le PCM règle ses comptes avec Aimé Césaire : « *Il suffisait peut-être, dimanche soir d'appeler le peuple à la Mairie, où depuis la trahison de Césaire on ne lui fait plus que des discours électoraux. Il suffisait peut-être d'aider cette jeunesse à voir clair dans ses sentiments encore confus ; il suffisait de lui expliquer la véritable racine de son comportement et de l'aider à discipliner la manifestation pour que soit évité le meurtre de deux jeunes innocents.* » La municipalité foyalaise est ainsi présentée comme le responsable moral de la mort de C. Marajo et E. Véronique. L'accusation qui est violente est aussi le signe de tensions politiques propres à l'espace insulaire.

Quels sont les enseignements de cette deuxième soirée ?

Un faisceau de raisons croisées explique la reprise des émeutes, dans la soirée du lundi 21 décembre :

- En patrouillant dans la matinée dans les rues de la ville au lendemain des incidents, les CRS ont certainement suscité le même mécontentement que la veille. La préfecture réagit sans doute tardivement en imposant leur retour dans leur casernement, erreur d'appréciation qui pèse sur la suite des événements.

⁵³ Richard CHÂTEAU-DÉGAT, Louis-Georges PLACIDE, *Révoltes et luttes sociales en Martinique* », *Les cahiers du patrimoine*, novembre 2009.

⁵⁴ In Édouard de LÉPINE, *Hommage à un grand Martiniquais, Camille Darsières*, K. Éditions, février 2009 ; l'auteur écrit : « quiconque n'a pas rencontré Camille au lendemain de la publication de cette déclaration peut difficilement comprendre le rôle que cette agression a joué dans son engagement aux côtés d'Aimé Césaire [...] L'injustice, la hargne et la mauvaise foi avec laquelle le PC attaquait Césaire, le Dr Alier et le PPM, le révoltaient. »

- Le mécontentement a visiblement été entretenu, notamment par des personnes connues des forces de l'ordre pour des délits de droit commun. Elles mobilisent surtout des jeunes en situation de misère sociale et/ou en colère contre les autorités.
- Immédiatement attribués au Corps Urbain, les décès de C. Marajo et de E. Véronique provoquent une animosité à l'égard des policiers et cristallisent les ressentiments. Il en résulte des tentatives d'incendie des commissariats de Fort-de-France, ainsi que de bâtiments symboles de l'autorité judiciaire et fiscale, attaques qui se répètent le mardi soir.
- Les autorités ont sans doute cherché l'apaisement en déployant la police urbaine (composée principalement de Martiniquais) face aux manifestants. Le premier groupe de 25 gardiens est cependant dépassé par le nombre et la mobilité des gens. Le Corps Urbain réagit par une stratégie qui vise à contenir la foule place de la Savane, mais il n'y parvient pas, malgré le concours de la gendarmerie. *Les policiers ont-ils alors cherché à poursuivre des manifestants qui s'engageaient dans les rues du centre-ville ? C'est probable. Ont-ils pour autant mené une « chasse à l'homme » comme l'affirment certains témoins ? C'est moins sûr.*
- Les forces de l'ordre ont incontestablement subi des « jets de pierres » qui, sans doute, ont accentué leur réaction face aux manifestants. *Les policiers étaient-ils préparés à contenir une émeute de ce type ? Certainement pas.* Ce n'était d'ailleurs pas leur rôle jusqu'alors, mais celui des CRS en zone urbaine et des gendarmes en zone rurale. Les gardiens de la paix, qui souffrent déjà d'un déficit d'autorité seront sévèrement jugés par les autorités de tutelle⁵⁵. Sans formation pour assurer ce type d'intervention, sans entraînement au maniement des armes à feu, ils pourraient donc avoir cédé à la pression et à la panique. Dans la confusion d'une ville mal éclairée, voire plongée dans la pénombre à certains endroits, les tirs provoquent la mort de deux jeunes. S'il est établi que C. Marajo a été tué par un policier, nul document n'a permis d'identifier le responsable de la mort de E. Véronique.

La Commission n'a trouvé aucun document permettant de savoir si les coups de feu mortels ont été intentionnels ou pas.

Troisième jour, mardi 22 décembre 1959 : des tensions à leur comble

Suite à la tournure tragique que prennent les événements dans la nuit, la matinée du mardi 22 est consacrée à une tentative de retour à l'ordre public. Guy Beck propose de décréter le couvre-feu sur le territoire de Fort-de-France, option qu'écartent les signataires de l'appel au calme collectif⁵⁶. Les autorités préfectorales décident, néanmoins, d'une « *interdiction des rassemblements à compter de la journée du mardi* ». De ce fait, le Corps Urbain⁵⁷ se prépare à une soirée consacrée à défendre leurs bâtiments déjà attaqués la veille⁵⁸ ; quelques policiers protègent également la maison d'arrêt, ainsi que la gendarmerie du centre-ville, où se réunit la cellule de

⁵⁵ Leur intervention pendant les émeutes n'améliore pas cette image, comme le montrent certains documents. Un télégramme du 24 décembre 1959 adressé au général adjoint outre-mer, souligne la « *carence quasi-totale police locale et Guadeloupe* ». André Trémeaud porte lui aussi un jugement négatif sur « *les gardiens de la paix locaux, dont on a pu déplorer, au cours des récents événements, l'inaptitude à leur tâche et le manque de sang-froid* ». AN, MOM 199440180/206.

⁵⁶ AN MOM, 19940180, art. 206, Rapport du 28 déc. 1959. Rapport du secrétaire général Beck.

⁵⁷ Le Corps Urbain de la capitale est composé de 83 éléments. Chiffres extraits du compte rendu de mission d'André Trémeaud, en janvier 1960 : on compte 83 policiers, 90 CRS et 200 gendarmes.

⁵⁸ AN MOM, 19940180, art. 206, rapport du 28 décembre 1959 du secrétaire général Guy Beck au nouveau préfet Jean Parsi.

coordination des opérations anti-émeutes⁵⁹. Conscientes des risques, les autorités affectent des gendarmes et 176 militaires réservistes à la surveillance de quelques points sensibles, notamment les dépôts de carburant de Desclieux, de Sainte-Thérèse, l'aérodrome du Lamentin, les postes émetteurs, les centrales électrique et téléphonique.

La gendarmerie seule face aux émeutiers

Pendant la journée du mardi 22, des appels au calme sont diffusés à la radio, l'un collectif, d'autres individuels. Pourtant, comme la veille, des groupes se forment sur la Savane dès 9h20, bravant ainsi l'interdiction de rassemblement prise par la préfecture. Ils sont dispersés par la police⁶⁰. En fin d'après-midi, une concentration se faisant à nouveau sur cette place, les policiers interviennent encore. À partir de 18h30, des barrages sont dressés sur « la Levée », boulevard du Général-de-Gaulle où « *un fort rassemblement de manifestants se forme [...] un peloton de gendarmerie est en difficultés, des renforts sont envoyés* »⁶¹. Les émeutes reprennent donc. Sur le terrain, ce sont surtout des gendarmes qui opèrent : sept pelotons dont trois venus de Guadeloupe, arrivés dans la matinée. Les policiers, eux, sont principalement affectés à la défense des bâtiments du Corps Urbain et de la gendarmerie au centre-ville.

Le théâtre des opérations est sensiblement le même que celui du lundi, mais la violence gagne en intensité. Déjà victime d'une tentative d'incendie la veille, le commissariat de Rive Droite Levassor est entièrement brûlé vers 21h⁶². Celui des Terres-Sainville (rue Alexandre-Trissot, actuelle rue Franklin-Roosevelt) est saccagé et incendié. Le feu est aussi mis à la perception de Desclieux, tandis que des bouteilles enflammées sont lancées sur « *plusieurs édifices publics, en particulier le Palais de Justice* »⁶³. Une énième fois, les émeutiers essaient d'incendier le commissariat central de la place Gallieni, les attaques étant principalement portées depuis le « cimetière des riches » où se trouve une partie des émeutiers.

La véritable singularité de cette soirée du mardi 22 vient du foyer de Pont-Démosthène-Morne Pichevin. Des accrochages ont lieu, en effet, de la Transat (entrée du port) jusqu'à la place Stalingrad (actuelle place François-Mitterrand). Sur cette zone relativement étendue, trois pelotons de gendarmerie ont fort à faire. Ils doivent contenir, d'une part, un groupe important qui arrive au niveau de l'Imprimerie officielle (rue Bouillé), foule composite qui donne de la voix. D'autre part, un second groupe qui vient de la route des Religieuses et n'hésite pas à lancer des pierres. Enfin, des émeutiers positionnés en haut du Morne Pichevin, qui lapident les gendarmes situés en contrebas.

À plusieurs reprises, ces derniers ouvrent le feu pour riposter. Lors de ces échanges, vers 19h30, le jeune Julien Betzi, qui revient de Sainte-Thérèse et emprunte les marches conduisant au Morne Pichevin, est touché au thorax. Des témoins disent qu'il continue à monter, puis

⁵⁹ Une douzaine de policiers protègent ce PC où se retrouvent le préfet p.i. et son secrétaire général, ainsi que le lieutenant-colonel Bernier, le colonel Husson (commandant supérieur des troupes Antilles-Guyane), le commissaire central et l'inspecteur général des Renseignements généraux.

⁶⁰ AD Martinique, série W, rapport du commissaire central de Fort-de-France, G. Fison, n° 80/C.C. du 31 décembre 1959.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Ce local de police est affecté au service d'identité. Vaudran Mathieu Jules est condamné pour « *incendie volontaire d'un édifice servant à l'habitation* ».

⁶³ Rapport du commissaire central, déjà cité en note 60.

s'effondre⁶⁴ au pied d'une grande croix⁶⁵. Les émeutiers hissent alors un drapeau blanc⁶⁶, cette demande de trêve permettant aux pompiers d'intervenir. La confrontation reprend dans la soirée avec principalement des jets de pierres, d'un côté, et, de l'autre, des tirs d'armes à feu sporadiques.

Dans cette soirée du mardi 22, vers 22h20, le commissariat central de la Croix Mission est également attaqué par « *une foule assez considérable* », et les policiers bénéficient du renfort des gendarmes pour « *contenir la foule* ». Le calme est finalement rétabli sur le territoire de Fort-de-France autour de minuit.

Quels sont les enseignements de cette troisième soirée ?

Officiellement, cinq personnes sont touchées par balle⁶⁷, et parmi elles Julien Betzi, apprenti électromécanicien de 19 ans, qui décède. Au niveau des forces de l'ordre, une vingtaine de gendarmes sont blessés, dont 10 grièvement. Sur le plan matériel, les commissariats des quartiers de Terres-Sainville et de Pont-Démosthène sont plus ou moins brûlés, alors que celui de Rive Droite l'est entièrement. Des véhicules (voitures, motos, vélomoteurs) de policiers et de particuliers ont été lapidés, renversés, incendiés. Les sapeurs-pompiers de Fort-de-France évoquent six transports de blessés, 17 extinctions d'incendies (sept le lundi, dix le mardi) ; les centres du Lamentin, de Saint-Joseph et de Trinité ont également participé aux opérations. Les sapeurs-pompiers ont parfois été attaqués par les manifestants et leur matériel est détérioré.

Le mardi soir constitue le point culminant des émeutes du point de vue du nombre de manifestants, de leur organisation et de l'ampleur du bilan matériel. Plus qu'une réaction matérielle, cette journée apparaît comme une vraie rébellion populaire. Craignant une « *insurrection générale* » dans la capitale, voire sur tout le territoire de la Martinique, Guy Beck demande aux forces de l'ordre d'accélérer l'arrestation des principaux meneurs dans la nuit, opération qui se poursuit dans la journée du mercredi 23. Conscient des risques, et très inquiet, il signale à sa hiérarchie⁶⁸ qu'il ne lui reste « *pour rétablir l'ordre à Fort-de-France et le maintenir dans les campagnes [que] 200 gendarmes⁶⁹ et un micro* ». Le ministère, inquiet, prépare l'envoi de renforts militaires.

⁶⁴ Dans leurs rapports respectifs, le préfet p.i Guy Beck affirme qu'il est déjà décédé, AN MOM 19941080/206, rapport du 28 décembre), alors que le commissaire central G. Fisson dit qu'il est blessé. AD Martinique, série W, rapport du commissaire central de Fort-de-France n° 80/C.C. du 31 décembre 1959. Le rapport Etcharry du 27 décembre 1959 (AD Martinique série W) sur l'activité des sapeurs-pompiers comptabilise, pour le mardi soir, « *3 transports de blessés (5 personnes)* ».

⁶⁵ L'historienne Sabine Andrivon-Milton écrit que cette croix datait du Tricentenaire : *Fort-de-France en 200 question-réponses*, collection Orphie, 1935.

⁶⁶ AD Martinique, rapport 80/C.C. déjà cité. Les dossiers consultés au SHD (Vincennes) ne permettent pas d'établir les conditions précises du tir ni l'identité du tireur.

⁶⁷ In *Les émeutes de décembre 1959*, op. cit. « *Officiellement 5 blessés par balle, total auquel il faut ajouter Frantz Fortuné Gernet qui, à son domicile, est touché au dos.* », p. 161.

⁶⁸ AN MOM 19940180/206, rapport de Guy Beck, 28 décembre 1959.

⁶⁹ À ces 210 gendarmes (4 pelotons de Martinique et 3 de Guadeloupe) s'ajoutent 176 militaires réservistes.

Épilogue : « Force restera à la loi » (Guy Beck, préfet par interim)

Après une soirée d'émeutes qui enregistre la mort d'une troisième victime, de nouveaux appels au calme sont diffusés à la radio : singulièrement celui de Guy Beck se fait menaçant.

La préfecture durcit le ton

Guy Beck instaure un couvre-feu, proposition qui avait été rejetée la veille par les signataires de l'appel au calme collectif. Suite aux violences du mardi soir, il prend seul cette même mesure, en informe le ministère qui approuve et l'applique à tout le territoire de Fort-de-France, à partir de 20h⁷⁰. Il intervient encore à la radio pour appeler au calme mais, cette fois, le discours est plus ferme : « *Des arrestations d'individus porteurs d'engins incendiaires ont été opérées. Ils seront déférés à la Justice. Les exactions ci-dessus sont le fait indéniable d'éléments louches qui se placent désormais en dehors de la population laborieuse et consciente de Fort-de-France. [...] Ils doivent être considérés comme des émeutiers et seront traités comme tels. Force restera à la loi.* » Cet appel, précise l'hebdomadaire *La Petite Patrie* du 31 décembre, est diffusé par l'ORTF à 13h30, 15h, 18h et 19h30.

La gestion des émeutes évolue. Suivant les demandes préfectorales, le ministre délégué à l'Outre-mer dépêche un haut fonctionnaire de la Sûreté nationale et deux escadrons de 85 gardes mobiles, alors que la Guadeloupe envoie un 4^e peloton de gendarmerie. Informé heure par heure depuis le début des événements, et constatant les difficultés du maintien de l'ordre à Fort-de-France, le gouvernement prend rapidement conscience de la difficulté à laquelle sont soumis ses représentants en Martinique. Craignant une contagion, il décide de renforcer ses capacités de maintien de l'ordre en lien avec l'Élysée⁷¹.

Les émeutiers n'ont pas de leader visible⁷², ni de revendication précise, sinon le départ des CRS et le châtement des responsables du décès des trois jeunes. Sur place, le Parti communiste martiniquais cherche à être la voix politique de ce mouvement de colère. Les communistes demandent l'organisation, en urgence, d'une réunion du conseil général que le préfet programme le jeudi 24 décembre, à 10h. Le PCM tient une conférence publique au Morne Pichevin, chez Doré, le mercredi 23 à 18h. Cette manifestation se termine avant 20h, respectant ainsi le couvre-feu.

Le même jour, le quotidien *L'Information* (mercredi 23) signale que « *pour couper court à toute polémique, l'AMICALE MARTINIQUEAISE DES ANCIENS FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD ET LEURS AMIS, association strictement APOLITIQUE a décidé sa dissolution. Le Président* »⁷³. Mise en cause depuis le début de l'émeute, parfois désignée comme responsable de l'appel au corps des CRS qui aurait mis le feu aux poudres, l'Amicale s'efface-t-elle en signe d'apaisement ou a-t-elle répondu à l'injonction discrète des autorités ?

Pendant les émeutes, la tension monte d'un cran à Fort-de-France, comme le souligne Guy Beck, qui voit même un mouvement de panique gagner des fonctionnaires de son entourage :

⁷⁰ AN MOM 19940180/206, télégrammes datés des 22 et 23 décembre 1959.

⁷¹ La cellule Foccart est informée du dossier, valide les décisions, mais n'intervient que très peu.

⁷² Il se dit que pendant les émeutes, Djab-en-Personne, un des principaux meneurs, a formulé le vœu que la Martinique ait un préfet noir. Il aurait également dit qu'il est Fidel Castro.

⁷³ Signé Jean Benos.

« nombreux étaient les éléments métropolitains qui avaient quitté leur domicile. L'immeuble des fonctionnaires ne comptait plus, m'a-t-on dit, que la moitié de ses occupants. [...] Le désarroi était grand. »⁷⁴

Une soirée sous couvre-feu

L'arrestation des meneurs se poursuivant pendant la journée du mercredi 22, la dynamique insurrectionnelle s'essouffle. Dans un télégramme du 24 décembre, Guy Beck⁷⁵ confirme que la « décision de couvre-feu [est] respectée en totalité ; quinze arrestations seulement [ont été] constatées ».

Certains témoignages permettent de relativiser ce constat⁷⁶. Âgé de 26 ans à l'époque, Roland Saint-Prix qui effectue son service militaire à la CAM, structure située rue Bouillé, témoigne *a posteriori* sur un fait peu connu : « vers 20 heures, 100 à 150 personnes descendirent du Morne Pichevin avec des bouteilles qui apparaissaient comme des lampions. Ces gens n'avaient pas conscience du danger. Le capitaine D'Andre qui commandait notre petite unité, choisit alors 4 d'entre nous pour aller leur parler. Nous leur avons donc expliqué qu'il y a couvre-feu et que les forces de l'ordre vont certainement tirer sur eux. Ils nous ont écoutés, et peu après leur départ, plusieurs camions de gardes mobiles sont arrivés, armés jusqu'aux dents. Sans ce capitaine, les événements auraient eu une tout autre ampleur. » Interrogé dans le cadre de la commission⁷⁷, ce témoin précise que le contact avec les manifestants s'est fait au niveau de la place Stalingrad (place François-Mitterrand aujourd'hui), près de Pont-Démosthène. « C'était de notre part, souligne-t-il, une initiative merveilleuse, mais elle n'a été appréciée par les gardes mobiles car, ce soir-là, ils n'ont pas pu faire un exemple. »

Le calme étant revenu, les fêtes de Noël ne connaissent aucune difficulté majeure.

3. COMPRENDRE DÉCEMBRE 1959 EN MARTINIQUE

Le bilan d'une émeute urbaine

Des victimes et des gens arrêtés

Lors des trois soirées d'émeutes de décembre 1959, la jeunesse martiniquaise paie un lourd tribut, puisque trois jeunes ont été tués⁷⁸, Christian Marajo, Edmond Éloi Véronique dit Rosil, et Julien Betzi. S'y ajoutent, selon le ministère de l'Intérieur, cinq personnes touchées par balle, total auquel s'ajoute une 6^e blessée à son domicile. Dans les rangs des forces de l'ordre, on ne trouve officiellement que des blessés par jet de pierres et autres projectiles : 26 CRS dont 3 hospitalisés, et 21 policiers⁷⁹, certaines blessures nécessitant 22 jours d'incapacité de travail. Les chiffres sont

⁷⁴ AN 199440180/206, rapport de Guy Beck, redevenu secrétaire général, au nouveau préfet Jean Parsi, 28 décembre 1959.

⁷⁵ AN n° 2533.

⁷⁶ AD Martinique 9AV 15-00135 : entretien réalisé par l'historien Richard Château-Dégat, document sonore enregistré en 2009.

⁷⁷ Entretien réalisé par L.-G. Placide, le 29 décembre 2015.

⁷⁸ Sources : document du ministère de l'Intérieur, « statistique annuelle des manifestations ayant troublé l'ordre public ».

⁷⁹ Source : « liste des fonctionnaires de police blessés au cours des 20, 21 et 22 décembre ».

moins précis pour les gendarmes, mais un rapport du procureur général⁸⁰ établit que lors de la seule « bataille de Stalingrad », le mardi soir, « vingt gendarmes sont blessés, dont dix sérieusement ».

Un courrier qu'adresse le préfet Jean Parsi à André Trémeaud⁸¹ fait le point sur les gens arrêtés ou inquiétés par la justice suite aux émeutes : au total, 30 personnes, dont six mineurs de moins de 21 ans, sont poursuivis sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation suivants : « *Incendie volontaire, tentative d'incendie volontaire, rébellion à la Force Armée, édification de barricade, etc.* » Il est également question de « *crime de rébellion en groupe de plus de vingt personnes et avec armes : articles 209 et 210 du Code Pénal* ». Finalement, le parquet de Fort-de-France propose à la chancellerie de mettre en accusation moins d'une dizaine de personnes, et seules 3 d'entre elles sont condamnées à des peines de prison. L'État, qui se montre relativement prudent en matière judiciaire, préfère jouer la carte de l'apaisement.

Sur le plan matériel, le commissariat de Rive Droite Levassor est entièrement détruit par le feu. Également incendiés, ceux de Pont-Démosthène (place Stalingrad) et des Terres-Sainville (rue Alexandre-Trissot), ont subi de gros dégâts. Le commissariat central de la Croix Mission a des fenêtres et des portes partiellement brûlées. Les perceptions de Desclieux et de la rue Victor-Hugo sont endommagées. À proximité de la Savane, quelques structures hôtelières enregistrent des dégâts plus ou moins importants, notamment l'Hôtel de l'Europe, le Gallia, l'Impératrice, ainsi que le restaurant-bar La Rotonde. Plusieurs magasins ont des vitrines brisées, principalement la boutique Roger Albert (rue Victor-Hugo), la boutique de chaussures Siniamin (rue Antoine-Siger) et le libre-service Prisunic (rues Lamartine, Antoine-Siger et République). Des véhicules (voitures, scooters et bicyclettes) appartenant à des particuliers ont été lapidés, renversés, incendiés ou jetés dans la rivière Levassor. Pour les seuls fonctionnaires de police, on compte 4 scooters complètement détruits, 2 voitures personnelles et 3 autres du service, détériorées.

Ces bilans montrent que la ville a été soumise à un pic de violence inédit. C'est la première fois qu'une émeute urbaine touche la Martinique avec une telle violence. Les forces de l'ordre ont vacillé face à une foule en colère mais désorganisée, la question des conditions du maintien de l'ordre public est alors posée.

Rumeur et polémiques mémorielles

Les événements de décembre 1959 ont entraîné beaucoup d'interrogations, rumeurs, polémiques. La commission a essayé d'éclairer quelques questions essentielles.

– *Les émeutiers ont-ils tiré des coups de feu ?*

À plusieurs reprises, les forces de l'ordre et les autorités affirment dans leurs rapports que les émeutiers ont tiré des coups de feu. Bien des témoins soulignent, pourtant, que « *les gens en colère* » ont utilisé des pierres (dites *fusils des malheureux*), des conques de lambi, des bouteilles enflammées, des barres de fer et des armes blanches. Dans les archives judiciaires, il n'est fait mention d'arme à feu que pour un seul détenu⁸². Les forces de l'ordre procèdent à des arrestations depuis le dimanche 20, mais ni ce meneur (qui bénéficiera d'un acquittement général prononcé par la Cour)

⁸⁰ AD Martinique, courrier du 5 avril 1961 au garde des Sceaux, ministre de la Justice.

⁸¹ Jean Parsi, arrivé en Martinique le 28 décembre 1959, au secrétaire général pour l'administration des DOM.

⁸² AN 1994 0180/206, courrier du préfet du 30 juin 1961, n° 1964/Cab.

ni aucun autre émeutier n'a été appréhendé en possession d'une arme à feu. N'ayant pas accédé à un document attestant véritablement de ce niveau d'armement, ou même à une preuve indirecte (blessure par balles d'un élément des forces de l'ordre, présence de douilles ou de cartouches), la Commission n'est pas en mesure de confirmer que les émeutiers aient tiré des coups de feu. Dans le cadre d'émeutes, le signalement d'armes à feu parmi les manifestants dans les rapports de police est quasiment systématique. Le pouvoir fait ainsi état d'une situation de légitime défense, afin de justifier l'usage des armes à feu contre les émeutiers. C'est d'ailleurs ce que retiennent les juges lors du procès Marajo (voir plus bas).

– *Deux victimes policières : une rumeur persistante mais non fondée*

Si le chiffre de trois morts parmi les civils n'est pas contesté, des rumeurs colportent que l'État aurait masqué des victimes parmi les forces de l'ordre : un CRS et un gendarme ont-ils été tués pendant les émeutes ? Quelques témoins répètent, en effet, que deux motards de la Compagnie républicaine de sécurité qui regagnaient le fort Saint-Louis auraient été attaqués au niveau du pont de l'Abattoir de Fort-de-France. Et l'un d'entre eux n'aurait pas survécu. Blessé à la tête suite à un coup de pierre porté par un émeutier, le gendarme, lui, serait mort après plusieurs jours d'hospitalisation. Les documents consultés, tant à Fort-de-France qu'à Paris, ne permettent pas de confirmer ces décès, même si l'accès aux archives hospitalières n'a pu être possible.

– *Les victimes : simples curieux ou émeutiers ?*

La troisième polémique renvoie aux conditions du décès de Marajo, Véronique et Betzi. *Sont-ils des victimes directes des autorités ou des victimes collatérales et involontaires de forces de l'ordre ?*

Christian Marajo

Dans l'après-midi du lundi 21, ce jeune de 15 ans joue au basket sur le terrain de *la Française*, équipement de la maison du sport qui est contigu à l'une des allées de la Savane. Il s'y entraîne, notamment avec Robert Lise (14 ans en 1959)⁸³, Harry Guiyoule (17 ans) et Alexandre Courcil (16 ans). Marajo s'en va avec Guiyoule et Courcil⁸⁴, en remontant la rue de la Liberté. Ce dernier précise que « là [à la croisée de la rue Lamartine], Christian m'apprend qu'il veut voir ce qui se passe à Fort-de-France, alors que moi je décide de rentrer chez moi ». Marajo et Guiyoule parcourent alors ce tronçon de rue Lamartine jusqu'au n° 16, puis ils se quittent, Guiyoule étant arrivé devant la demeure familiale. Marajo se retrouve donc seul et parvient au carrefour Annichiarico. À ce croisement des rues Ernest-Renan (actuelle Moreau-de-Jonnes) et République, trois agents de police sont présents, contrairement à ce qu'a affirmé le préfet p.i. à la réunion du mardi matin, et l'un d'entre eux est l'auteur⁸⁵ du coup de feu qui tue ce jeune à bout portant.

Suite à la mort de leur fils Christian, la famille Marajo s'est constituée partie civile. Inculpé d'homicide volontaire, non détenu, le gardien de la paix V. B. a été l'objet d'une enquête judiciaire qui s'est terminée par une ordonnance de non-lieu⁸⁶, en date du 29 janvier 1962 : « [...] Une force

⁸³ Interrogés dans le cadre de la commission par L.-G. Placide : H. Guiyoule (2 décembre 2015), A. Courcil (22 décembre 2015), R. Lise (25 janvier 2016).

⁸⁴ Alexandre Courcil ne se souvient pas de la présence de Harry Guiyoule, et réciproquement. Chacun ne se rappelle que le seul et même chemin parcouru avec Christian Marajo.

⁸⁵ Cf. l'enquête judiciaire qui se termine par un non-lieu en date du 29 janvier 1962.

⁸⁶ Document fourni par la famille.

de police comprenant les gardiens V. B., BARTEIL et PAUL JOSEPH intervenait dans la rue Ernest-Renan et poursuivait les manifestants. Ce groupe recevait des coups de feu provenant des manifestants se trouvant à la hauteur de la ruelle⁸⁷ derrière le Palais de Justice. L'agent de police V.B. retirait alors son revolver de son étui. *Voulant approvisionner cette arme, le coup partait atteignant mortellement MARAJO Christian qui se trouvait dans le groupe des manifestants.* » Le juge d'instruction n'a donc pas suivi l'accusation d'homicide volontaire, et celle-ci n'a pas été requalifiée en homicide involontaire. Les policiers sont considérés en état de légitime défense. Tel était le sens de la réponse du ministre J. Soustelle, au député A. Césaire⁸⁸. Il s'appuie ici sur les rapports du préfet selon une chaîne hiérarchique bien classique. Parmi les témoins présents sur les lieux, Georges Charlery⁸⁹ (âgé de 18 ans au moment des faits, interrogé en mars 2009⁹⁰) affirme au contraire qu'il n'a « *entendu que ce seul coup de feu qui a provoqué la mort du jeune* ». Logique policière, administrative, politique, contre témoignages d'émeutiers ou badauds... il est impossible d'établir la vérité. Une chose est certaine, Christian Marajo n'est pas allé jouer au basket avec une arme à feu, autrement les policiers auraient récupéré cette preuve d'une « *légitime défense* ». Aussi, peut-on penser que ce garçon de 15 ans qui « *voulait voir* » n'était pas un émeutier. Pris dans la tourmente de l'émeute, il se trouve au pire des endroits au mauvais moment, face à des policiers soumis à une pression à laquelle ils ne savent pas résister, si ce n'est en faisant usage de leurs armes.

Edmond Eloi Véronique dit Rosil

Le cas d'Edmond Eloi Véronique a été mal connu pendant longtemps. Deux sœurs de la victime ont témoigné, Alexandrine Pauline Véronique⁹¹ et Suzanne épouse Ensfelder⁹². De ce double témoignage, il ressort que le surnom Rosil est celui du père, Waast Joseph Véronique, et qu'Edmond, qui est le 3^e d'une famille de sept enfants (quatre filles, trois garçons), exerce le métier de maçon. « *Mon frère était déjà dans un bus, explique Alexandrine Véronique, pour remonter chez lui, à Ravine Vilaine (quartier de Fort-de-France), quand un copain l'a invité à en descendre pour voir ce qui se passait sur la Savane. Il est donc allé voir comme badaud.* » Le quotidien *L'Information* (24 décembre) semble imputer la mort de ce jeune au Corps Urbain : « *Dès lors, il fallut s'attendre à ce que les policiers sérieusement menacés fassent usage de leurs armes après plusieurs coups de feu tirés en l'air. À ce moment les choses tournèrent au tragique et l'on eut à déplorer la mort du jeune "Rosine" vingt et un ans, dans des circonstances précises non encore éclaircies.* » Aucun document ne permet d'aller plus loin, et si la rumeur a tenu un haut gradé pour responsable de la mort de ce jeune, il convient de conclure qu'un certain mystère entoure encore la mort du plus âgé des trois victimes. Les recherches de la commission ne permettent toujours pas de présenter les circonstances du décès de manière précise.

Julien Betzi

La troisième victime est tuée au Morne Pichevin dans la soirée du mardi 22, soit en un lieu et à une date où seule la gendarmerie intervient sur le terrain. « *Mon frère, souligne Juliette Germany, n'est pas un manifestant et évite les problèmes : sortant du travail, il contourne la Savane qui est un point chaud,*

⁸⁷ Avec la création de la place de l'Enregistrement, cette ruelle a été détruite.

⁸⁸ AN MOM, courrier réponse de Jacques Soustelle du 29 décembre à Aimé Césaire : « *forces de police, qui, à certain moment, eurent affaire à de véritables groupes d'émeutiers, visiblement organisés et armés.* »

⁸⁹ *Les émeutes de décembre 1959 en Martinique, op. cit.*

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Entretien téléphonique le 29 décembre 2009.

⁹² Au micro de Sophie Halluk et Guillaume Baldie (France-Culture), 1^{er} octobre 2013.

passé par le boulevard du Général-de-Gaulle et arrive chez ma sœur [...] Se trouvant seul [ce soir-là], il repart vers le Morne Pichevin, nous a expliqué une voisine, pour voir ce qui se passe, et il reçoit une balle quand il remonte les marches de ce quartier. »

Comme pour les autres victimes, la presse présente les faits. « *De toutes les façons*, écrit le quotidien *L'Information* du 24 décembre, *il est probable que les gendarmes eurent à subir une riposte identique à celle qui avait été réservée la veille à la police et que se sentant en danger ils firent usage de leurs armes. C'est alors que le centre-ville endormi fut réveillé par le crépitement sinistre des mitraillettes et des coups de feu isolés qui firent quatre blessés et un mort. Ce dernier, Betzy Julien, âgé de dix-neuf ans, se trouvait au bas de l'escalier du Morne Pichevin quand une balle lui perfora de part en part le côté droit du thorax. Il put remonter, dans cet état jusqu'au haut des marches au pied de la Croix où il expira.* » Dans son édition spéciale du 31 décembre, l'hebdomadaire *La Petite Patrie* se demande si J. Betzi n'est pas « *une nouvelle jeunesse [qui paie] de mort violente son imprudente curiosité* ». Moins en nuance, la revue *Les Jeunes de la Martinique* (31 janvier 1960) affirme qu'un « *jeune homme tirant sur les gendarmes fut tué* ». Là encore, les échauffourées confuses semblent à l'origine du décès.

Aujourd'hui encore, les circonstances du décès des trois victimes restent floues. On peut tout de même souligner que la mort les a inscrites dans un destin paradoxal : chaque famille voudrait, en effet, que son fils, son frère, son cousin ne fût pas un émeutier, alors que l'action militante des années 1970 fera de « *Marajo, Rosil et Betzi des révolutionnaires héroïques* ». Leur nom sera alors écrit sur les murs mémoriels, à Fort-de-France et dans quelques communes. La littérature décembriste a donc cherché à les héroïser : les inscrivant dans une dramaturgie révolutionnaire, elle en a fait des anticolonialistes prenant les armes contre le colonialisme français⁹³.

S'agit-il de la part des forces de l'ordre de balles perdues ou de tirs ciblés, et donc intentionnels ? Rien ne permet d'éclairer les faits dans les rapports de l'époque ou au travers des témoignages contradictoires.

La nature des émeutes

Au-delà des faits et des polémiques, la commission a essayé de comprendre la signification de ce pic de violence urbaine et d'en établir la nature.

Qui participe aux émeutes ?

Quel que soit leur statut réel, les trois victimes ont l'âge des nombreux jeunes qui ont pris part à ce soulèvement populaire ; le ministère de l'Intérieur a retenu le chiffre de « *500 à 1500 [personnes dans les rues] suivant les moments* »⁹⁴. Le journal *Justice* (22 décembre) écrit que « *les masses de manifestants ont été composées essentiellement de jeunes âgés de 16 à 22 ou 23 ans* », affirmation qui peut être nuancée, vu que les 30 personnes mises en accusation après les émeutes, ont en moyenne 28,5 ans⁹⁵. Active ou passive, cette présence des jeunes tient du spectre démographique de la Martinique de la fin des années 1950, encore qu'il faille souligner que, suite à l'intervention des CRS sur la Savane, un nombre relativement important de personnes de tous âges se sont

⁹³ Cf. congrès du PCM de juillet 1960 et documents écrits des structures des années 1970-1980 appelant à la « *lutte de libération nationale* ».

⁹⁴ AD Martinique, ministère de l'Intérieur, direction de la Sûreté nationale, chemise A, sous-chemise IV : Statistique annuelle des manifestations ayant troublé l'ordre public.

⁹⁵ *Les émeutes de décembre 1959 en Martinique*, op. cit., p. 162.

mobilisées. Pour les deux autres journées, les rapports notent qu'il s'agit de populations jeunes, essentiellement issues des quartiers défavorisés de la capitale⁹⁶ et souvent en situation sociale précaire. Sur le conseil de leurs avocats, la totalité des gens interpellés a déclaré avoir une activité professionnelle⁹⁷. On peut s'interroger sur la réalité de cet emploi, tant dans sa réalité, que dans son contenu socio-économique.

Ces émeutes sont-elles organisées ?

La mémoire des événements a pu conduire à présenter les émeutes comme une manifestation politique de contestation de la départementalisation, voire de la présence française. L'une des questions attachées aux événements de 1959 renvoie au rôle qu'y ont joué les communistes. À plusieurs reprises, les autorités et la presse ont en effet mis en cause le PCM dans la préparation, le déclenchement et le développement des émeutes. Point de vue que diffusent également les médias martiniquais, mais aussi une grande partie de la presse « hexagonale ».

Dans un premier temps, les journaux martiniquais privilégient l'aspect événementiel des émeutes, avant de faire de celles-ci un sujet politique, au lendemain de la réunion préfectorale du 22. Dans le quotidien *L'Information* (23 décembre), l'éditorial de Marcel Dogué met en avant le fait que la Martinique est une « terre française depuis trois siècles. Département français d'Outre-Mer depuis treize ans, est à la veille de connaître les soubresauts sanglants qui ont si douloureusement endeuillé Madagascar, l'Indochine, l'Afrique du Nord ». Privilégiant une autre approche, avec cependant une mise en perspective comparable, le trihebdomadaire *Les Nouvelles* (23 décembre) explique qu'il « ne faut compter ni sur Guy Mollet⁹⁸, ni sur Michel Debré⁹⁹, ni sur Khrouchtchev¹⁰⁰ ». Ce n'est pas la seule référence au chef d'État de l'URSS que fait la presse martiniquaise, puisque *La Paix*, organe du clergé, écrit : « M. Khrouchtchev, gardez pour vous vos leçons [...] tandis que l'Occident achève la décolonisation de ses empires. » Dans *Les Jeunes* (janvier 1960), il est question « d'éléments étrangers venant de Métropole ou des Grandes Antilles, pour compliquer la situation ici [...] En réalité depuis quelques mois déjà, un climat assez tendu régnait à Fort-de-France, certains éléments cherchaient à créer dans la ville des incidents ». Ce journal de sensibilité religieuse sous-entend un complot séparatiste fomenté par le PCM, avec l'aide des communistes français et soviétiques, et également de révolutionnaires castristes. Cette implication des Soviétiques se retrouve dans *Le Courrier* (2 janvier 1960) qui parle « des fauteurs de troubles, d'émeutiers, de spécialistes du combat de rue dirigé, toute la gamme enfin des criminels qui ont donné leur mesure à Budapest »¹⁰¹. Diabolisés, les communistes sont accusés de vouloir l'émancipation de la Martinique. Ils l'obtiendraient avec l'aide de Fidel Castro et Nikita Khrouchtchev. Le mythe de « l'homme au couteau entre les dents » n'est pas loin... Il convient ici de rappeler que nombre de personnes, et

⁹⁶ *Ibid.*, p. 162. Des 30 personnes arrêtées, 26 sont domiciliés à Fort-de-France (soit Terres-Sainville et Trénelles (7), Morne Pichevin (6), Rive Droite Levassor (4)).

⁹⁷ *Ibid.*, p. 162. 7 journaliers, 3 mécaniciens-chauffeurs, 3 maçons, 2 cultivateurs, 2 électriciens, 1 courtier d'assurance, 1 employé de commerce, 1 marin-pêcheur, 1 garçon de salle à l'hôpital, 1 garçon au marché, 1 docker, 1 peintre, 1 marchand boucher, 1 chauffeur de taxi, 1 tailleur.

⁹⁸ Guy Mollet : secrétaire général du Parti socialiste (SFIO) de 1946 à 1969.

⁹⁹ Michel Debré : Premier ministre (UNR) du 8 janvier 1959 au 14 avril 1962.

¹⁰⁰ Nikita Khrouchtchev : premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique de 1953 à 1964.

¹⁰¹ Insurrection de Budapest : octobre-novembre 1956, invasion de la Hongrie par les troupes soviétiques.

parmi elles des communistes, ont souligné l'absence du PCM aux côtés des émeutiers¹⁰². Ce parti est pourtant perçu comme l'instigateur de ces trois jours de colère ; cette approche antimarxiste amène certains organes de presse à stigmatiser également des professeurs du lycée Schœlcher, enseignants qui sont accusés d'endoctriner leurs élèves, et contre lesquels ils demandent des mesures d'éloignement immédiat.

Les émeutes ont également un écho sur le territoire « métropolitain » et au niveau international. Dans une brève intitulée « Tass s'en mêle ! », le journal *L'Aurore* (26 décembre) dit, en effet, que « l'agence soviétique [...] interprète les incidents de Fort-de-France comme des manifestations en faveur de "l'indépendance politique de la Martinique" ». Des meetings de solidarité ont eu lieu en Guadeloupe, ainsi qu'au Venezuela et à Paris¹⁰³. Et dans son rapport du 12 août 1960, le préfet Jean Parsi insiste sur le fait que « les événements de décembre dernier ont eu dans le monde, et surtout dans les îles de la Caraïbe, une résonance plus profonde qu'on ne le pense généralement ».

Malgré une mise en cause quasi générale dans la presse, les communistes n'ont pas encadré les émeutes, celles-ci étant spontanées. Certains communistes y ont participé à titre personnel, mais leur parti n'intervient pas sur le terrain. Le rôle du PCM est donc essentiellement politique (articles dans *Justice*, meeting, convocation d'une réunion du conseil général¹⁰⁴), et comme les autres structures politiques d'ailleurs, il est surpris par les événements.

Notre conclusion interroge la nature des événements de Fort-de-France, qui interpellent aujourd'hui encore. Il s'agit, en effet, d'une émeute populaire urbaine liée au désarroi d'une jeunesse en manque de repères, confrontée à des transformations sociétales profondes, et soumise à des difficultés socio-économiques. Dans un contexte de très forte pression démographique, les tensions sont croissantes, ce dont s'alarme la préfecture de la Martinique au travers de rapports transmis à l'autorité de tutelle (rapports mensuels, rapports plus spécifiques sur les CRS, rapports économiques et démographiques alarmistes). L'incident de circulation près de la Savane est le déclencheur d'une situation tendue, et dont les autorités ont déjà conscience. La connaissance de ce contexte difficile n'empêche pas, cependant, la violente explosion de décembre 59, en même temps prévisible et accidentelle. L'ordre public y est menacé, non par des groupes politiques constitués ou des structures syndicales mobilisées, mais une foule en colère. Colère qui est aveugle, muette, ou presque, en tout cas sans véritable revendication de nature

¹⁰² In *Les émeutes de décembre 1959 en Martinique*, *op. cit.*, p. 127-128 : membre du PCM au moment des faits, collaborateur du journal *Justice*, Lucien Cidalise-Montaise (26 ans) déclare que son parti « était spectateur des émeutes pour deux raisons ; elles étaient spontanées et incontrôlées ». Et Gesner Mencé souligne qu'il n'a pas vu « d'intellos ni de membres du parti communiste ». Membre lui aussi du PCM, Georges Mauvois écrit dans *Monologue d'un Foyalais* (Ibis Rouge, 1999) qu'au « comité central, décembre 1959 nous a pris de court ».

¹⁰³ Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique*, *op. cit.*, p. 192 : « À Paris, se tint un meeting présidé par Robert Attuly, conseiller honoraire, haut magistrat, avec la participation de l'ethnologue Michel Leiris, Daniel Mayer (ancien secrétaire général du Parti socialiste), Alioune Diop (directeur de la revue *Présence Africaine*), M^e Marcel Manville, Édouard Glissant, écrivain martiniquais... »

¹⁰⁴ L'assemblée départementale vote à l'unanimité une motion sur « le retrait immédiat de tous les CRS et des éléments racistes indésirables ». Sur le plan politique, les élus veulent « que des conversations soient entamées immédiatement entre les représentants qualifiés des Martiniquais et le Gouvernement pour modifier le statut de la Martinique, en vue d'obtenir une plus grande participation à la gestion des affaires martiniquaises ».

politique. Tout porte à penser que ces trois jours violents sont un gros « *coup de colère* »¹⁰⁵ et un grand cri de détresse, l'assimilation, qui a suscité tant d'espoir, n'arrivant pas à stopper le chômage, malgré les efforts de l'État. Ce n'est donc pas une émeute politique.

Face aux provocations de certains fonctionnaires d'origine européenne, cette jeunesse en manque de repères et en situation de désarroi social réagit pendant trois soirées. Cette réaction virulente est maîtrisée avec difficulté par des autorités qui, dépassées par l'ampleur de la violence, jouent l'apaisement, la conciliation, puis la fermeté dans les derniers jours.

Ce pic de colère a des effets durables, tant sur la politique menée par la France en outre-mer, que sur la société martiniquaise, effets qu'il n'appartenait pas à la commission d'étudier et qui nécessiteraient d'autres recherches spécifiques.

¹⁰⁵ Dans *Historial*, bimensuel de mars-avril 2016, l'historien Édouard de Lépine souligne qu'Aimé Césaire « *parle d'un coup de sang, de colère, de dignité blessée* ».